

CABINET DIDIER KLING ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

CABINET DIDIER KLING ET ASSOCIES
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A. au capital de € 140.361
342 061 942 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Emova Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Emova Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.B.B2 « Principes comptables - Correction d'erreur » de l'annexe présentant les corrections comptabilisées à l'ouverture de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 2.D.o. « Impôts différés » expose les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

La note 2.D.f. « Ecart d'acquisition » expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

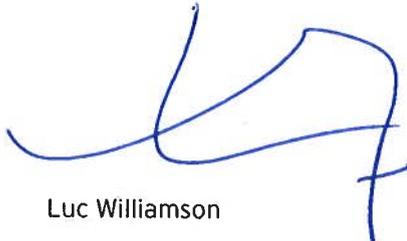
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 mars 2019

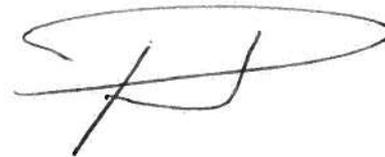
Les Commissaires aux Comptes

CABINET DIDIER KLING ET ASSOCIES



Luc Williamson

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Pernet



EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2018

COMPTES CONSOLIDES 2018

emova

G R O U P



Libellé - k€	Notes	30/09/2018	30/09/2017
Résultat net consolidé de l'exercice		1 581	598
Ecarts actuariels sur indemnité de départ à la retraite			
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>			
Variation des écarts de conversion		-2	-35
<i>Eléments recyclables en résultat</i>		-2	-35
Résultat global consolidé		1 579	564
Dont :			
Part du groupe		1 569	532
Part hors groupe		11	32

PASSIF

Libellé - k€	Notes	(1)	
		30/09/2018	30/09/2017
Capital		16 829	16 606
Primes liées au capital		22 327	22 029
Réserves		-8 646	-9 211
Résultat de l'exercice		1 571	567
Capitaux propres - part du groupe		32 080	29 990
Intérêts monétaires		486	475
Total capitaux propres		32 566	30 465
Provisions pour retraites et autres avantages		271	258
Provisions non courantes	22	12	238
Passif d'impôts non-courant	9	161	297
Emprunts et dettes financières non courants	23	6 826	7 911
Autres passif non courants	24	1 556	536
Total passif non courants		8 827	9 239
Fournisseurs et comptes rattachés	25	7 044	3 564
Emprunts à court terme	20	487	41
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	23	3 079	1 820
Passif d'impôt courants		7	
Provisions courantes	22	619	685
Autres passifs courants	25	7 751	5 449
Total passif courant		18 988	11 559
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	21	78	660
Total PASSIF		60 459	51 922

(1) Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2017 ont été modifiés dans le cadre de la correction d'erreur mentionnée en Note 2-B-2

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Libellé - k€	Notes	(1)	
		30/09/2018	30/09/2017
Résultat net consolidé		1 581	598
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions		539	192
+/- Variation des impôts différés		-393	-1270
-/+ Plus et moins-values de cession		-85	-54
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-295	-80
Capacité d'autofinancement		1 347	-614
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité		535	2 456
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		1 882	1 843
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-2 233	-1 081
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		232	268
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-7	-1
+/- Incidence des variations de périmètre		-568	-1
+/- Variation des prêts et avances consentis		-29	-29
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		85	250
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-2 520	-595
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère		0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation de comptes courants		1 593	4 552
- Remboursements d'emprunts et remboursements de comptes courants		-2 064	-5 153
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement		-471	-601
+/- Incidence des variations des cours des devises		0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		-1 109	647
TRESORERIE D'OUVERTURE		1 114	467
TRESORERIE DE CLOTURE		5	1 114

(1) Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2017 ont été modifiés dans le cadre de la correction d'erreur mentionnée en Note 2-B-2

emova

GROUP



5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

EMOVA Group (le « Groupe ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

EMOVA Group a pour activités principales le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore / Coeur de Fleurs et Au Nom de la Rose et la fourniture des services associés (approvisionnement en fleurs, plantes, accessoires, animation, formation, marketing et communication), ainsi que le déploiement digital par le biais de ses sites marchands Au Nom de la Rose et Monceau Fleurs, et de la société BLOOM'S spécialisée dans la vente en ligne de fleurs par abonnement et de la conclusion de partenariats digitaux.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2018 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 29 janvier 2019 par le Directoire.

Le modèle économique du Groupe repose depuis l'exercice clos au 30 septembre 2018 sur 7 sources de revenus (vs 5 auparavant, suite au développement de l'activité Internet d'une part et au déploiement de la centrale d'achat Emova Market Place d'autre part) :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires « B to C » des magasins aux 4 enseignes (19%) dans le cadre d'un contrat de franchise d'une durée de 7 ans renouvelable;
- Les redevances de publicité nationale (7%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (14%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (2%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (40%)
- Les ventes en ligne réalisées par les sites d'Au Nom de la Rose et Monceau Fleurs (4%);
- Les ventes de fleurs et plantes réalisées par la centrale d'achats EMP (12%)
- D'autres revenus dont de la mise à disposition de personnel (2%).

Au 30 septembre 2018, le nombre de boutiques en propre est de 26 quand les réseaux franchisés sont composés de 366 magasins en France et à l'international, soit un total de 392 magasins.

Le volume d'affaires des enseignes du Groupe correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseau, est présenté ci-dessous :



En M€ - Exercice clos au 30 septembre	30/09/2018	30/09/2017	Variation	%
Volume d'affaires sous enseigne*	113,8	115,8	(-1,7)	(-1,7)%
<i>dont succursales</i>	8,6	8,4	1,2	(1,1)%
<i>dont franchises</i>	105,2	107,4	(-2)	(-2,5)%
<i>dont franchises France</i>	92,6	92,5	0	0%
<i>dont franchises Internationales</i>	12,6	14,9	(-15,4)	(-15,4)%

* Le volume d'affaires sous enseigne est un indicateur financier non-IFRS. Il correspond au chiffre d'affaires réalisé par les magasins de chaque réseau (franchisés et succursales). Ce chiffre d'affaires ne prend pas en compte les revenus générés par Emova Market Place, ni par les sites de e-commerce.

Le développement du groupe s'appuie sur 4 marques aux positionnements clairement établis :

- 4 marques complémentaires
- 4 positionnements distincts
- 4 cibles de consommateurs
- 4 profils de franchisés
- 4 niveaux d'investissement.

❖ **Monceau Fleurs :**

- Positionnement premium
- Villes de plus de 25 000 habitants
- Consommateurs CSP+ qui sont connaisseurs et recherchent le choix, la qualité et l'élégance
- Profil d'investisseur cherchant la sécurité (cadres grandes entreprises, ...) avec un apport de 80 K€ minimum
- Près de 300 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Rapid'Flore/ Cœur de Fleurs :**

- Enseigne en repositionnement sur la proximité et le savoir-faire
- Changement de nom en Cœur de Fleurs
- Villes de plus de 8 000 habitants
- Consommateurs CSP- qui recherchent le prix, la proximité et la convivialité
- Profil commerçant (cadres moyens) avec un apport de 40 K€ minimum
- Près de 200 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Happy :**

- Positionnement innovant et disruptif
- Villes de plus de 100 000 habitants
- Consommateurs hyper urbains et connectés qui recherchent des offres tendance
- Investisseur : jeune entrepreneur esprit trend setter avec un apport de 80 K€ minimum
- Près de 200 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Au Nom de la Rose :**

- Positionnement de spécialiste
- Villes de plus de 100 000 habitants
- Consommateurs CSP+ connaisseurs et passionnés des roses
- Investisseur : cadre affectionnant l'univers de la rose
- Près de 100 sites potentiels identifiés en France.



NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

A. Déclaration de conformité

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth de Paris depuis le 7 décembre 2007.

Il a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui a modifié l'article L. 223-24 du Code de Commerce à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm. Il intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d'EMOVA Group au 30 septembre 2018 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date.

Ils ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les textes (normes, amendements et interprétations) non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation sont notamment les suivants :

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers » est d'application obligatoire au 1er janvier 2018. Elle instaure de nouvelles modalités relatives à la classification et l'évaluation des actifs financiers (basées sur le modèle de gestion de l'entreprise), à la dépréciation des actifs financiers du Groupe (modèle désormais basé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes avérées), et des dispositions relatives à la comptabilité de couverture (mise en concordance de la comptabilité et de la politique de gestion des risques menée par le Groupe). L'évaluation des impacts de cette nouvelle norme, en particulier en ce qui concerne la dépréciation des créances clients pour l'activité de franchise, est en cours.
- La norme IFRS 15 « Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients » est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. L'évaluation des impacts de cette nouvelle norme, en particulier en ce qui concerne l'identification des obligations de performance dans le cadre de son activité de franchise, est en cours.
- La norme IFRS 16 « Contrats de location » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019). Les impacts éventuels de ce texte sont en cours d'évaluation.

B. Bases de préparation

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.



Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

B.1 Changement de présentation

- Néant

B.2 Correction d'erreur

Le groupe a procédé à une correction d'erreur sur les positions d'impôts différés à l'ouverture de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Conformément à IAS 8, l'ajustement consécutif à une correction d'erreur doit être comptabilisé de manière rétrospective comme si l'erreur ne s'était pas produite, c'est-à-dire en corrigeant la comptabilisation, l'évaluation ainsi que les informations présentées en annexe (IAS 8.42 et 43).

Ainsi, si l'erreur a été commise et affecte une ou plusieurs périodes publiées, les montants affectés doivent être ajustés sur ces mêmes périodes (retraitement de l'information comparative). Si l'erreur a été commise sur une période antérieure aux périodes présentées, les comptes d'actifs, de passifs et de capitaux propres d'ouverture de la première période présentée doivent être corrigés. L'impact de la correction d'erreur est ainsi constaté par ajustement des réserves d'ouverture (IAS 8.42).

Les corrections réalisées portent sur les éléments suivants :

	Capitaux propres au 1/10/2016	Résultat 30/09/2017	Capitaux propres au 30/09/2017
Impôts différés passifs sur provisions internes	1,0	- 0,2	0,9
Dépréciation des impôts différés actifs sur reports déficitaires	-	3,5	0,5 - 2,9
Total	-	2,5	0,4 - 2,1

La modification des bases d'impôts différés actifs et passifs à l'ouverture a également eu un effet résultat en raison de l'évolution des taux d'impôts.

Suite à ces corrections, le solde d'impôts différés actifs, après prise en compte des impôts différés passifs imputables, correspond à un horizon de consommation de l'ordre de 3 ans au regard des prévisions de bénéfices fiscaux établis par le groupe au 30 septembre 2016, 2017 et 2018.

Les prévisions de bénéfices fiscaux à 3 ans au 30 septembre 2018 s'appuie en particulier sur une croissance du chiffre d'affaires du groupe comprise entre 17 et 61% et une progression du résultat d'exploitation comprise entre 1 et 4 points par an. Une révision à la baisse de 20% du résultat d'exploitation prévue sur cette période conduirait à réduire le solde des impôts différés actifs de 0,3 M€ en maintenant le même horizon de consommation.



C. Principes généraux de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsqu'EMOVA Group a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur sa rentabilité.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

D. Règles et méthodes d'estimation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles, sont présentés dans les paragraphes suivants.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2018 s'appuie principalement sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, la poursuite de la politique d'investissement du groupe (hors croissance externe), l'obtention d'un nouveau financement acté en décembre 2018 et le remboursement des échéances contractuelles des dettes financières et des dettes d'acquisitions existantes au 30 septembre 2018.

a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans ses comptes à la date d'arrêt des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.



emova

0 0 0 0 >



Les principales sources d'estimations et de jugements comptables concernent :

- l'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (Note 12),
- la mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (Notes 2 b) et 9 b)),
- l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers,

b) Transactions en devises et instruments financiers

- Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

- Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

c) Regroupements d'entreprises

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »). Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisée.

d) Résultat net des activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité, une région géographique complète ou des magasins en cours de cession.

e) Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, sous déduction des actions auto-détenues.

f) Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée.





Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Deux UGT ont été définies par le Groupe :

- L'UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose.
- L'UGT « Magasins » comprend l'activité « vente au détail » des produits sur plusieurs points de vente à destination d'une clientèle de particuliers.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.

g) Immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et développement générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

- Concessions, brevets et marques

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie présentée en notes 12 et 13.

h) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.



Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Machines et équipements	De 6 à 10 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

i) Autres actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable, à leur coût d'origine. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

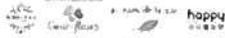
Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie et des dépôts sur des comptes séquestres ouverts lors de litiges ou d'arbitrages.

emova

GROUP



j) Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable.

k) Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement.

l) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

m) Auto-détention

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

n) Provisions

Le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque encouru ou de la charge estimée sur la base des éléments connus.

- **Provisions courantes**

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.





- **Provisions non courantes**

Avantages au personnel : Le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer au moment du ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies sont les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite.

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turn-over, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

o) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

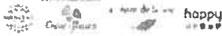
p) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé. Le Groupe classe également en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant en cours de liquidation.



emova

G R O U P E



q) Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend principalement :

- Les droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Les redevances versées par les franchisés (redevances de chiffre d'affaires et de publicité nationale);
- Les commissions facturées aux fournisseurs référencés de fleurs, plantes et accessoires ;
- Les ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires réalisés par les points de vente détenus par le Groupe ;
- Les ventes en ligne des sites Au Nom de la Rose et Monceau Fleurs ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la centrale d'achat Emova Market Place

Le chiffre d'affaires du Groupe est enregistré conformément à la norme IAS 18 « Reconnaissance du revenu ».

NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	sept-18			sept-17		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CARTOMANIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	ME	33%	33%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BLOOMS	IG	100%	100%			
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRH	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
GESTFLORE				TUP	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LG DV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
PB PARTICIPATION				TUP	100%	100%
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
<u>Société en activité abandonnée ou en cours de cession</u>						
FLORE DISTRI	TUP	100%	100%	IG	100%	100%
MF ITALIA				TUP	100%	100%
Monceau Fleurs international	IG	100%	100%	IG	100%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence ; TUP : société ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine

emova

G R O U P



Participations non consolidées

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- Monceau Fleurs UK (société sans activité opérationnelle)
- Lounge Floreo (participation détenue à 11,67%)
- Veronica's Flowers (participation détenue à 25%)
- Vanessa Fleurs (participation détenue à 35%)
- Brin de Melisse (participation détenue à 25%)
- Maya (participation détenue à 10 %)
- Alwezia (participation détenue à 30%)

NOTE 4 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Faits marquants de la période

i. Cession de points de vente Au Nom de la Rose

Afin d'améliorer la rentabilité des magasins détenus en propre à Paris, la société ANR a réalisé les cessions suivantes :

- le 5 février 2018, cession du point de vente de Lourmel,
- le 29/01/2018, cession du point de vente de Clerc,
- le 20/10/2017, cession du point de vente de Lecourbe.

ii. Déploiement de EMOVA MARKET PLACE

Le Groupe a accéléré le déploiement de sa place de marché EMOVA MARKET PLACE dans son réseau de magasins. A la fin de l'exercice un peu plus d'un quart (1/4) du parc s'y approvisionne déjà régulièrement. Cette place de marché renforce l'attractivité des franchisés et des candidats.

iii. Site internet marchand Monceau Fleurs et refonte du site internet marchand Au Nom de la Rose

Au mois de mars 2018, le Groupe a accéléré sa stratégie digitale avec le lancement du site internet Monceau Fleurs et la refonte du site internet Au Nom de la Rose.





iv. Partenariat avec Amazon

Au mois de mai 2018, le Groupe a conclu avec AMAZON un accord lui permettant d'être premier vendeur de bouquets de fleurs fraîches sur la plateforme Amazon. Ce partenariat contribue à l'accélération du développement du digital du groupe.

v. Acquisition de la société BLOOM'S

Le 17 septembre 2018, avec BLOOM'S, EMOVA GROUP intègre une nouvelle marque dynamique qui se développera aux côtés de ses quatre marques existantes.

Fondée en 2016, BLOOM'S est un « pure player » du végétal qui distribue des box de fleurs de saison sous forme d'abonnement et de cartes cadeau. Ces offres s'adressent essentiellement aux millennials (15-34 ans) et aux entreprises, clientèle complémentaire de celle d'EMOVA GROUP.

Avec cette acquisition, EMOVA GROUP accélère son déploiement dans le digital en complétant son offre web et renforce sa stratégie omnicanale (*en complémentarité du site Monceau Fleurs, la refonte du site Au Nom de la Rose et le partenariat signé avec Amazon cités précédemment*). BLOOM'S pourra accélérer sa croissance en s'appuyant sur l'ensemble des points de vente du groupe, lesquels pourront proposer de nouveaux services à une clientèle BtoC et BtoB.

Bloom's a été consolidé à 100% au 30 septembre 2018, mais son résultat ne sera inclus qu'à partir du 1^{er} octobre 2018. Le chiffre d'affaires de la société BLOOM'S sur 9 mois est de 501 k€ (clôture au 31/12/2017)
Un PPA sera réalisé sous 12 mois.

vi. Fusion – absorption de la société FLORE DISTRI

Le 29 juin 2018, après le rachat des minoritaires effectué au cours de l'exercice 2016/2017 qui lui a permis de détenir 100% de la société FLORE DISTRI, le Groupe a procédé à sa fusion-absorption dans la société FLORIA CREATION avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2017.

vii. Cessions de participation

Le 21 février 2018, la société MFEF a cédé sa participation de 13 % à la société HEKAYEM.

viii. Prises de participation

Le 6 avril 2018, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a pris une participation de 30 % dans la société ALWEZIA qui exploite 2 magasins à BREST.

ix. Augmentations de capital

Le 7 mai 2018, les sociétés RAPID'FLORE EXPANSION et MONCEAU FLEURS EXPANSION ont pris des participations de 5 % chacune dans la société MAYA qui exploite 2 magasins MONCEAU FLEURS et 1 magasin RAPID'FLORE /CŒUR DE FLEURS à Vichy et Cusset.

Aux termes des délibérations du Directoire de la Société en date du 17 septembre 2018, statuant sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 20 juillet 2018, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de



223.458,30 euros pour le porter de 16.605.767,70 euros à 16.829.226 euros par émission de 1.489.722 actions nouvelles de 0,15 euro de valeur nominale chacune émise au prix unitaire de 0,35 euro, soit avec une prime d'émission unitaire de 0,20 euro et globale de 297.944,40 euros, entièrement souscrites et libérées par voie de compensation avec des créances certaines liquides et exigibles détenues à l'égard de la Société.

Evénements postérieurs à la clôture

i. Augmentations de capital

Aux termes des délibérations du Directoire de la Société en date du 16 novembre 2018, il a été constaté l'exercice de 8.220 bons de souscription d'actions dits « BSA » (code ISIN : FR0013245123) et la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant d'un montant nominal de 616,50 euros, portant le capital social de 16.829.226 euros à 16.829.842,50 euros, par émission de 4.110 actions nouvelles au prix de 0,46 euro chacune.

ii. Regroupement d'actions

Le 20 juillet 2018, le Directoire d'EMOVA Group a convoqué une Assemblée Générale Mixte en vue notamment de statuer sur les sujets suivants :

Regroupement des actions de la société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de trois (3) euros de valeur nominale unitaire, contre vingt (20) actions ordinaires anciennes de quinze (15) centimes d'euro de valeur nominale unitaire. Ce regroupement des actions a été décidé notamment en vue d'accompagner EMOVA Group dans l'évolution de son cœur de métier, à savoir la vente de fleurs et plantes et avait pour objectif de réduire la volatilité du cours de l'action EMOVA Group induite par le faible niveau de sa valeur boursière actuelle.

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2018, le Directoire d'EMOVA Group a par décision en date du 2 octobre 2018, décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions et a également décidé, afin de maintenir les intérêts des porteurs des bons de souscription d'actions émis par EMOVA Group (code ISIN : FR0013245123, les « BSA ») n'ayant pas exercé leurs droits d'exercice, d'ajuster la parité d'exercice de manière proportionnelle à la variation de la valeur nominale des actions d'EMOVA Group compte tenu de la mise en œuvre du regroupement des actions comme suit : quarante (40) BSA donnent droit de souscrire à une action de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune au prix de neuf euros et vingt centimes (9,20€) par action nouvelle.

Un avis de regroupement d'actions a alors été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 8 octobre 2018, Bulletin n°121. Les opérations de regroupement se sont déroulées sur une période de 30 jours à compter du 8 octobre 2018 pour se terminer le 7 novembre 2018. Les actions nouvelles, issues du regroupement des actions anciennes ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013356755 pour la première fois le 7 novembre 2018.

Afin de faciliter les opérations de regroupement des actions, le Directoire a décidé le 18 septembre 2018 de suspendre la faculté d'exercice des BSA à compter du 2 octobre 2018 à (00 heure 01 minute, heure de Paris) pour une durée maximum de trois (3) mois, soit au plus tard jusqu'au 4 janvier 2019 (23h59, heure de Paris). Un avis de suspension de la faculté d'exercice des BSA a été publié au en date du 24 septembre 2018, Bulletin n°115.

Par décision en date du 16 novembre 2018, le Directoire a constaté (i) l'annulation de 10 actions anciennes suite à la renonciation expresse en date du 2 octobre 2018 de la société EMOVA HOLDING à l'indemnisation visée à l'article R.228-12 du Code de commerce au titre des dix (10) actions formant rompus et (ii) la réalisation définitive du regroupement des actions d'EMOVA Group à raison de 20 actions anciennes de 0,15 euro de valeur nominale chacune contre une action nouvelle de 3,00 euros de valeur nominale chacune.

emova

GROUP



A l'issue du regroupement des actions, le Directoire a donc constaté que le capital social d'EMOVA GROUP d'un montant de 16.829.841 euros est divisé en 5.609.947 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et toutes de même catégorie.

Le Directoire a également par décision en date du 16 novembre 2018 décidé de mettre fin à la période de suspension de la faculté d'exercice des BSA à compter de l'avis de reprise de la faculté d'exercice des BSA, lequel a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 26 novembre 2018, Bulletin n°142.

NOTE 5 – SECTEURS OPERATIONNELS

Le découpage d'EMOVA Group, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts :

- Le secteur « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore / Coeur de Fleurs et Au Nom de la Rose,
- Le secteur « Magasins » comprend l'activité de « vente au détail » des magasins succursales, l'activité de centrale d'achats et les activités de la bouquetterie et du e-commerce

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

La répartition par segments du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, agrégats suivis par le management dans le cadre du reporting interne, est présentée ci-dessous :

en M€-2017	Services	Magasins	TOTAL
CA	9,5	10,7	20,2
Ebitda	1,9	0,5	2,3

en M€-2018	Services	Magasins	TOTAL
CA	9,7	12,5	22,2
Ebitda	2,8	0,1	2,9

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements, des dotations aux provisions et des autres charges et produits d'exploitation.

NOTE 6 – CHIFFRE D'AFFAIRES



La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Ventes de marchandises	12 508	10 683
Production vendue de biens	23	29
Production vendue de services	9 660	9 449
Chiffre d'affaires	22 191	20 161

Le chiffre d'affaires de l'activité vente de marchandises correspond principalement à l'activité des sociétés Monceau Fleurs (magasin du Boulevard Malesherbes à Paris), RFE (magasins Rapid'Flore/Cœur de Fleurs), MFE (magasins Monceau Fleurs), HPE (magasins Happy), Magie Florale (magasin place Denfert Rochereau à Paris) ainsi que des sociétés ANR et ANRE (magasins Au Nom de la Rose). Il comprend également le chiffre du e-commerce et de la Market Place.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l'activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevances publicité, les droits d'entrée ainsi que les commissions de référencement perçues.

NOTE 7 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

La sortie par anticipation du plan de sauvegarde durant l'exercice 2017/2018 a marqué la fin de la période de retournement du Groupe et lui a permis d'entrer dans une phase de développement en s'appuyant désormais sur une nouvelle organisation mise en place à la fin de l'exercice tournée vers des fonctions opérationnelles. Les effets de baisse de charges induits par cette nouvelle organisation, et ne correspondant plus à l'activité future de l'entreprise, avaient été présentés au 30/09/2017 en autres produits et charges d'exploitation pour un montant total de 1,7 M€ qui se décompose comme suit :

Libellé - M€	30/09/2018	30/09/2017
Frais de personnel		-103
Honoraires		-0,36
Frais d'intégration du groupe Au Nom de la Rose		-0,12
Autres	0,13	-0,17
Total autres produits et charges d'exploitation	0,13	-1,67

NOTE 7 BIS – RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT



emova

G R O U P E



Les autres produits et charges opérationnels regroupent l'intégralité des charges ou produits ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Aussi, si un tel reclassement n'était pas effectué, la lecture de la performance économique pourrait en être affectée. Sur l'exercice, le Groupe a continué à engager des coûts significatifs de structuration du réseau et d'organisation. Ces coûts ont été présentés en autres produits et charges opérationnels pour un montant total de 1,5 M€ qui s'analyse comme suit :

Libellé - M€	30/09/2018	30/09/2017
Frais de personnel	-0,38	-0,43
Honoraires	-0,26	-0,29
Litiges	-0,40	-0,18
Autres	-0,48	-0,20
Total autres produits et charges opérationnels	-1,52	1,10

NOTE 8 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le coût de l'endettement financier est de :

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Coût de l'endettement financier brut	-134	-549
Coût de l'endettement financier brut	-134	-549

emova

GROUP



Le résultat financier se décompose comme suit :

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Rep./Provisions actifs financiers	0	6
Autres produits financiers	4	3 235
Ecart de conversion	1	22
Produits financiers	6	3 263
Pertes de change sur opérations financières	1	21
Autres charges financières		1889
Dot/Provisions sur actifs financiers		9
Ecart de conversion	0	0
Charges financières	1	1 929
Autres produits et charges financières	5	1 334

NOTE 9 – IMPOTS

a) Charge d'impôt sur les résultats

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Impôts sur les bénéfices	27	250
impôts différés	-393	-1430
Charges d'impôts	-366	-1 181

b) Impôts différés

Libellé - k€	(1)	
	30/09/2018	30/09/2017
Impôts différés - Actif		
Solde à l'ouverture	-297	-112
Effet résultat	393	1430
Effet change		
Autres effets	-34	84
Solde à la clôture	62	-297
Impôts différés - Passif		
Solde à l'ouverture		
Effet résultat		
Effet change		
Autres effets		
Solde à la clôture		

(1) Les capitaux propres de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ont été modifiés dans le cadre de la correction d'erreur mentionnée en Note 2-B-2

DETAIL DES IMPOTS DIFFERES AU BILAN

	30/09/2017	Variation	30/09/2018
Comptabilisation des engagements de retraites	72	-4	68
Provisions sur immobilisations incorporelles	473	-119	354
Activation des déficits fiscaux	4 062	-92	3 970
Autres	35	59	94
Actifs d'impôts différés (1)	4 642	-157	4 486
Annulation des Provisions internes	153	25	178
Marques	4 645	-526	4 119
Amortissements dérogatoires	111	-15	127
Passifs d'impôts différés (2)	4 940	-516	4 424
Solde net d'impôt différé (1)-(2)	-297	359	62

Au 30 septembre 2018, les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 12 542 k€

emova

GROUP



NOTE 10 – RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Au 30 septembre 2018, les sociétés suivantes sont considérées comme étant en activités abandonnées :

Emova Market Place bv (ex WHKS) et Monceau Fleurs International ainsi que les boutiques Au Nom de la Rose dont l'arrêt de l'activité a été décidé au cours de l'exercice.

Le résultat net des activités abandonnées s'analyse de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-85	-353
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-85	-353

NOTE 11 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 2-D-(e) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Libellé	30/09/2018	30/09/2017
En euros		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	1570 937	7 6 544
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action (1)	5 538 365	5 237 877
Effet de la dilution :		
- Obligations convertibles		
- Options d'achat ou de souscription d'actions		567
- Attribution d'actions gratuites		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action (1)	5 538 365	5 238 444
En euros		
Résultat net par action	0,28	0,14
Résultat net dilué par action	0,28	0,14

NOTE 12 – ECARTS D’ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d’acquisition par participation (en valeur brute) :

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Ecart d'acquisition	21 986	19 574

Tableau d’affectation des écarts d’acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2018

Libellé - K€	UGT MAGASIN	UGT SERVICES	Total
UGT - Valeur brute	472	21 614	21 986
UGT - Dépréciations			
UGT - Valeur nette	472	21 614	21 986

Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles par UGT

Libellé - K€	UGT Magasins		UGT Services		TOTAL
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	
Répartition des immobilisations par UGT	6 174	624	17 614	212	24 624

Test de dépréciation des écarts d’acquisition

Conformément à IAS 36, les écarts d’acquisition ne sont pas amortis et doivent faire l’objet d’un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Ce test est effectué en septembre de chaque exercice comptable dans le cadre de l’arrêté annuel des comptes du Groupe. Dans le cas où la valeur recouvrable de l’UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le taux d’actualisation utilisé au 30 septembre 2018 est identique pour les deux UGT et s’élève à 9% (10% au 30 septembre 2017), le groupe opérant sur des marchés et zones géographiques identiques.

Le taux de croissance à l’infini utilisé au 30 septembre 2018 est identique pour les deux UGT et s’élève à 1% (inchangé).

UGT Services :

Au sein du Groupe, l’activité de franchiseur multi-enseignes, exercée au travers de l’UGT « Services », repose sur une recherche constante de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes, qui présentent des caractéristiques économiques similaires :

- Nature du produit : Offre commune sur les basiques 80/20 et concept de libre-service ;
- Nature des contrats : Synergie des termes juridiques et financiers des quatre contrats de franchise ;
- Communication mutualisée : Rationalisation des coûts de communication par la synergie des quatre enseignes au profit de l’ensemble des franchisés du Groupe ;

emova

G R O U P E



- Une majorité de fonctions mutualisées chez EMOVA Group : développement, marketing et communication, offre et achats, finance, informatique et juridique.

Cette recherche de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes est également appréciée à la lumière du nombre important de franchisés multi-enseignes du Groupe ; cette politique contribue nécessairement à l'interdépendance des entrées de trésorerie que constituent les redevances perçues des franchisés.

En effet, le Groupe met en œuvre depuis plusieurs années une politique destinée à favoriser les synergies entre ses enseignes, en accordant à ses franchisés un droit de priorité vis-à-vis de nouveaux candidats souhaitant ouvrir un magasin dans une ville où un franchisé sous l'une des enseignes du groupe est déjà présent.

Hypothèses :

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes (hors activités nouvelles centrale d'achat et internet, non intégrées dans le test) :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires compris entre 7 et 12% (Celui-ci est étroitement lié au programme d'ouverture de nouveaux franchisés sur le plan) ;
- Progression du résultat d'exploitation comprise entre 2 et 7 points par an ;

Sensibilité :

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini :

M€ - écart entre la VU et la valeur comptable	Taux d'actualisation			
	8,0%	9,0%	10,0%	
Taux de croissance à l'infini	0,5%	17,7	11,2	6,1
	1,0%	20,8	13,5	7,9
	1,5%	24,4	16,2	9,9

Test de sensibilité sur le taux de croissance du chiffre d'affaires (croissance limitée à 2,5% et 5% par an) et sur le taux de progression du résultat d'exploitation (progression limitée à 1 et 2 points par an).

M€ - écart entre la VU et la valeur comptable	Taux de croissance du CA		
	2,5%	5,0%	
Taux de progression du résultat	1 point	-0,6	3,5
	2 points	3,3	7,5

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

UGT Magasins :

Elle regroupe l'ensemble des magasins, nonobstant l'enseigne sous laquelle ils sont exploités car l'organisation de l'activité des succursales repose sur la rationalisation et la mutualisation des différents services (achats, ventes, développement, animation...) sous la responsabilité et la gestion opérationnelle d'un Directeur d'Exploitation unique.

Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts d'acquisition et se décompose en 7 200 K€ pour la marque Rapid Fore, 2 500 K€ pour la marque Happy, 4 399 K€ pour la marque Monceau Fleurs et 962 K€ pour la marque Au Nom de la Rose.

Le poste Droit au bail est notamment constitué du droit au bail exploité par la société Monceau Fleurs, sise au 92 Boulevard Malesherbes-75 008 Paris, valorisé pour un montant de 2 722 K€ ainsi des droits au bail du périmètre Au Nom de la Rose valorisé à 1 313 k€.

NOTE 14 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

Libellé - k€	30/09/2017	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2018
Terrains	74						74
Constructions	50						50
Installations techniques, matériel & outillage	52	7	-5				53
Autres immobilisations corporelles	310	198	-787		16		2 640
Immobilisations corporelles en cours		87					87
Avances et acomptes s/imm. corp.		4					4
Immobilisations corporelles brutes	3 749	295	-793		16		3 268
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	63	21				-42	42
Amortissements des constructions	358	27				16	401
Amortissements install. tech. matériel & outill.	43	3	-5			0	40
Amortissements des autres immobilisations corp.	2404	180	-697		9	26	1 922
Amortissements des immobilisations corporelles	2 867	231	-702		9	0	2 405
Provisions sur terrains							
Provisions sur autres immobilisations corporelles	52		-26				26
Provisions sur immobilisations corporelles	52		-26				26
Immobilisations corporelles nettes	856						837

NOTE 15 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2017	Résultat	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2018
Titres mis en équivalence	295	295	-2		-226	363
Titres mis en équivalence	295	295	-2		-226	363

NOTE 16 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D-(i) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2017	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2018
Titres non consolidés	264	7					271
Créances rattachées à des participations	38						38
Autres titres immobilisés	1						1
Prêts	82		-1				81
Autres immobilisations financières	664	35			1	35	734
Immobilisations financières	1048	42	-1		1	35	1 125
Provisions sur titres de participation	217						217
Provisions des autres créances ratt à des participations	38						38
Provisions sur prêts	8		0				8
Provisions sur autres immobilis financières	104	13					117
Autres immobilisations financières - Provisions	366	13	0				379
Actifs financiers non courant - nets	681						745

NOTE 19 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Etat, impôts sur les bénéfices	337	224
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1an		50
Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an	4 409	2 103
Autres créances - part à moins d'un an	803	489
Autres actifs courants - Valeur brute	5 549	2 866
Prov autres créances - part à moins d'un an	-24	-162
Autres actifs courants - Provisions	-24	-162
Charges constatées d'avances	332	289
Actifs courant - Net	5 666	2 992

NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Disponibilités	491	1 154
Trésorerie active	491	1 154
Trésorerie passive	487	40
Trésorerie passive	487	41

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

NOTE 21 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnés s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées	864	1558
Actifs non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	864	1 558
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	78	660
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	78	660

NOTE 22 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2017	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2018
Provisions pour risques	463	345	-411				396
Autres provisions pour charges	222						222
Provisions courantes	685	345	-411				619
Provisions pour risques							
Autres provisions pour charges	238		-226				12
Provisions non courantes	238		-226				12
Total provisions	923	345	-637				631

Les reprises sont principalement liées à des litiges prud'homaux terminés. Les dotations sont dues à de nouveaux litiges prud'homaux, à des litiges avec des anciens franchisés et un ancien bailleur.

NOTE 23 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès établis. de crédit	2 700	4 477
Comptes courants	4 126	3 434
Autres dettes financières long terme		
Dettes financières - non courant	6 826	7 911
Emprunts obligataires - part à moins d'un an		
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	2 845	1 590
Dépôt de garantie	234	230
Dettes financières - courant	3 079	1 820
Total dettes financières	9 906	9 731

Détail des dettes financières par échéances :

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Moins d'un an	3 079	1 820
De 1 à 5 ans	6 826	7 911
A plus de 5 ans		
Total dettes financières	9 906	9 731

NOTE 24 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Libellé - k€	30/09/2018	30/09/2017
Dettes fournisseurs - part > 1an	567	410
Autres dettes - part > 1an	989	126
Autres dettes non courantes	1 556	536

NOTE 25 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Libellé - k€							30/09/2018	30/09/2017
Dettes fournisseurs - part < 1an							7 044	3 564
Dettes fournisseurs							7 044	3 564

K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 360 jours	Non Echu	Total
Fournisseurs	1 574	343	436	1 464	3 227	7 044

Libellé - k€			30/09/2018	30/09/2017
Fournisseurs et comptes rattachés			7 044	3 564
Fournisseurs et comptes rattachés			7 044	3 564
Dettes fiscales et sociales - part < 1an			6 163	4 598
Autres dettes - part < 1an			961	243
Produits constatés d'avance - part < 1an			627	610
Autres dettes courantes			7 751	5 449

NOTE 26 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments Financiers inscrits au bilan

Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivants :

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivées l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Libellé (en k€)	Ventilation par catégorie d'instruments					30/09/2018
	Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs et passifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes en coût amorti	
Actifs financiers non courants				745		745
Autres actifs non courants				1804		1804
Clients et comptes rattachés				3 357		3 357
Autres créances				5 666		5 666
Trésorerie et équivalents de trésorerie	491					491
Actif disponible à la vente & activités abandonnées			864			864
Actifs	491		864	11 573		12 928
Endettement, part à long terme					6 826	6 826
Autres passifs financiers non courants					1 556	1 556
Endettement, part à court terme					3 079	3 079
Passifs financiers courants					487	487
Fournisseurs					7 044	7 044
Autres passifs courants					7 751	7 751
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées			78			78
Passifs			78		26 744	26 823

Effet en résultat des instruments financiers

Libellé (en k€)	Effet en résultat des instruments financiers				30/09/2018
	Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur	
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat					
Prêts et créances	5				5
Actifs détenus jusqu'à l'échéance					
Dettes en coût amorti	-134				-134
	-129				-129

NOTE 27 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Libellé	30/09/2018	30/09/2017
Cadres	57	53
Agents de maîtrise et techniciens	9	4
Employés	96	109
Effectif moyen interne	162	166

NOTE 28 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux d'EMOVA Group ne perçoivent aucune rémunération de la part de cette société. Ils sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding qui leur verse une rémunération, celle-ci faisant ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA Group dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA Group et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Libellé	EY	Grant Thornton	Kling	EMESSE	Total
Emova Group	57	56	0	4	117
Autres sociétés du groupe	67				67
Total	124	56	0	4	183

c) Politique de gestion des risques financiers

- Risques liés à l'activité du Groupe

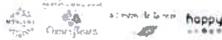
Risques liés à l'évolution du marché

Le marché de la vente des végétaux d'ornement (végétaux d'intérieur et d'extérieur) est un marché relativement mature et résilient. Il reste dépendant en particulier de l'attitude et des habitudes des consommateurs pour les événements de type festif et de la concurrence que peuvent représenter d'autres idées de cadeaux (marchés du chocolat et autres gâteaux, du livre du vin,...).

Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

emova

G R O U P E



Les fleurs et plantes représentent aujourd'hui une commodité dont les prix sont négociés sur différents marchés au niveau mondial, et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges traitent la majorité des échanges mondiaux. Des décalages entre les productions et les demandes mondiales pourraient avoir des conséquences non négligeables en termes de prix de revient de la « matière première » achetée par les franchisés, et ainsi avoir un impact sur le niveau d'activité si les clients finaux n'étaient pas enclins à supporter une hausse des prix de ventes de la matière première des bouquets et autres compositions florales.

Ces risques de fluctuations des prix d'achat semblent aujourd'hui mieux maîtrisés par les franchisés et par le marché du « B to C » en particulier au travers du référencement de plusieurs fournisseurs (risque dilué).

Délais de paiement clients

Les facturations du Groupe correspondent aujourd'hui principalement aux redevances de franchise et sont réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée en général lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

- Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Bien que le marché de la production et du négoce de fleurs évolue à l'échelle mondiale, l'approvisionnement des magasins sous enseigne étant structuré depuis ces dernières années autour de quelques intermédiaires, eux-mêmes fortement dépendants des marchés du cadran hollandais, il existait un certain risque d'une dépendance importante des magasins à l'égard de leur fournisseur.

Depuis la mise en place de sa centrale d'achat EMOVA MARKET PLACE, EMOVA Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaire et d'optimiser les marges sur achats tout en réduisant la dépendance à l'égard de grossistes.

- Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA Group a pour vocation de développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs/ Rapid'Flore, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2018, le Groupe comptait 366 points de vente en franchise. 43 transactions avec contrats de franchise ont été conclues en France. 13 nouveaux points de vente Monceau fleurs ont été ouverts sur l'exercice. Le Réseau RAPID'FLORE / CŒUR DE FLEURS continue son évolution avec 37 nouveaux points de vente au concept Cœur de Fleurs et l'ouverture de 3 points de vente. HAPPY maintient son réseau et Au Nom de la Rose a 1 ouverture et prévoit l'évolution de son concept. A l'International, 7 nouveaux points de vente ont été ouverts.

Le développement d'un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

Toutefois, les pratiques commerciales de certains franchisés ainsi que la qualité de service qu'ils offrent sous les différentes enseignes pourraient, dans certains cas, ne pas atteindre le niveau d'excellence opérationnelle associé aux marques elles-mêmes, et aux magasins détenus en propre par le Groupe, ce qui pourrait porter atteinte à l'identité des marques du Groupe et avoir un effet défavorable sur la capacité d'EMOVA Group à poursuivre sa stratégie de développement.

- Risques de change

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

- Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

- **Risques de taux**

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2018 s'élève à 4 427 K€.

Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), le Groupe n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

- **Risques de liquidité**

EMOVA Group a réalisé un résultat net positif de 1 637 K€ sur la période close le 30 septembre 2018 (contre 222 K€) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 34.238 d'euros. Au 30 septembre 2018, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 5 K€, contre 1.114 K€ à fin septembre 2017.

EMOVA Group a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de dépôt du présent rapport annuel.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2018 s'appuie principalement sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, la poursuite de la politique d'investissement du groupe (hors croissance externe), l'obtention d'un nouveau financement acté en décembre 2018 et le remboursement des échéances contractuelles des dettes financières et des dettes d'acquisitions existantes au 30 septembre 2018.

1. **Informations et transactions concernant les parties liées**

En date du 6 août 2013, la société EMOVA Group, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA Group par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux).

Au 30 septembre 2018, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui a facturé sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 671 K€ (contre 1 373 K€ H.T.)

A cette même date EMOVA Holding disposait d'un compte courant débiteur de 3.234 (contre 3 342 K€ rémunéré à 0,5%).

2. **Engagements hors-bilan**

Engagements donnés :

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par la société EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.

emova

G R O U P



EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 48 000€.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2018, la société EMOVA Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA Group.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA GROUP sa s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA Group s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Engagements recus 123 Investment et investisseurs privés :

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA en assure la gestion quotidienne.

Au 30 septembre 2018 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 12 magasins et RETAIL PARIS EST en direct ou via ses filiales SP FLORE et Fleurs Cardinal 6 magasins.

emova
GROUP



Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Engagements reçus anciens actionnaires de la société Bloom's :

Une garantie de passif a été signée par les anciens actionnaires de la société Bloom's en faveur de la société EMOVA Group.



